

FICHE RECAPTITULATIVE

WEBINAIRE : AGREMENT AUX SOCIETES DE TELECONSULTATION

MEDADOM | 14 MAI 2024

🔑 LES DATES CLEFS

- 2018** La téléconsultation est **reconnue par l'Assurance Maladie**
- 2023** **Référentiel de bonnes pratiques professionnelles relatives à la téléconsultation de la HAS**
- 2024** **L'agrément des sociétés de téléconsultation**

MEDADOM, 1^{ÈRE} SOCIÉTÉ AGRÉÉE PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ

👉 Création d'un **statut ad hoc pour les sociétés de téléconsultation dans la LFSS 2023**

L'ensemble des **pré-requis obligatoires** sont **regroupés en 3 catégories** :

- 🏥 Médicale,
- ⚖️ Juridique,
- 🛠️ Technique.

🎓 POLITIQUE MEDICALE MEDADOM

Le **comité médical MEDADOM** est en **charge de la qualité et la sécurité des soins sur la plateforme**, ils sont consultés et décident des **programme pédagogiques mis à disposition ainsi que la gestion des ESI sur la plateforme.**

👉 L'efficacité de cette politique est évaluée chaque année par le CNOM et le Ministère de la Santé.

🚀 PERSPECTIVES DE CE CHANGEMENT DE LEGISLATION

Elle vise à encadrer et reconnaître les sociétés de téléconsultation, favorisant le dialogue avec les décideurs et les professionnels de santé.

Elle renforce également la confiance des patients et envoie un message fort en encourageant l'innovation dans le domaine de la santé à distance.

📄 CONCLUSION

MEDADOM 
se connecter. se soigner.



MEDADOM est le premier offreur de soins agréé société de téléconsultation par le Ministère de la Santé, condition impérative afin de pouvoir réaliser une activité de téléconsultation,



L'octroi de l'agrément aux sociétés de téléconsultation a été formalisé par un décret qui impose aux prestataires de soins de respecter un cahier des charges rigoureux et soumis à contrôle du Ministère de la Santé,



Les modalités d'adhésion à la Fédération des Médecins Téléconsultants seront dévoilées et partagées, dans le but de relever le seuil de 20 % et d'exclure de ce seuil les médecins retraités, ou en situation de vie exceptionnelle (naissance, maladie, ..).